

COMMUNE DE GRUSSENHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRUSSENHEIM DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016

Sous la présidence de M. KLIPFEL Martin, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures.

Membres présents :

Mmes DECK Nathalie, GRUNENBERGER Laetitia, JEHL Nathalie, SIMLER Agnès et WEIXLER Colette

MM CHASTE Bruno, GROLLEMUND René, HABERKORN Christophe, JAEGLER Patrice, OBERT Jean-Paul, SCHÖNSTEIN Laurent, SIMLER Etienne, SUTTER Thomas

Membre absent excusé et non représenté : ./.

Membres absents non excusés : ./.

Membre ayant donné procuration : ./.

Secrétaire de séance : Mr SIMLER Etienne

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 5 juillet et 26 juillet 2016
3. Compte-rendu de réunions
4. Urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, droit de préemption urbain)
5. Travaux rue de la Blind
6. Convention de partenariat opérationnel et d'appui à la gestion (service incendie)
7. Vente de fruits
8. Divers

Avant de débiter la séance, Mr le Maire propose de rajouter le point "Circulation rue des houblons" à l'ordre du jour. Le conseil municipal accepte ce rajout.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur SIMLER Etienne est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 5 JUILLET ET 26 JUILLET 2016

Le compte-rendu des séances précédentes est approuvé par l'ensemble des membres présents.

3. COMPTE-RENDU DE REUNIONS

Mr le Maire donne les informations suivantes :

- 24 août : réunion du syndicat Pôle Ried Brun
- 27 août : inauguration de la station d'épuration de Jebnheim
- 1^{er} septembre : réunion relative au PLU
- 1^{er} septembre : vente de fruits
- 1^{er} septembre : rentrée des classes

Mme Weixler Colette informe que le jury des maisons fleuries a sillonné les rues du village le 29 juillet 2016.

La salle d'évolution a subi un rafraîchissement : les murs et placards ont été mis en peinture. Mr le Maire remercie les conseillers ayant contribué à ces travaux et notamment Mme Weixler Colette.

Mr le Maire informe que la centrale téléphonique, le photocopieur de la mairie, le téléphone et la box de l'école primaire ainsi que deux lampadaires dans la rue d'Alsace ont subi des dommages lors de l'orage du 20 juillet 2016.

Les élus se sont rendus le 23 août 2016 chez Mme Kozlow Marie-Louise, doyenne du village, à l'occasion de son 94^{ème} anniversaire.

4. URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

Un avis favorable est émis aux demandes de permis de construire déposé par :

- HUCK Mickaël & CECERE Jessica pour la construction d'une maison d'habitation
- DE ALMEIDA BRAZ Anthony & STINTZY Magali pour la construction d'une maison d'habitation.

DECLARATIONS PREALABLES

Une suite favorable est réservée aux déclarations préalables déposées par :

- PARMENTIER Christelle pour la mise en place d'un abri de jardin
- STRAUDEL Bernard pour l'extension de la couverture de la terrasse existante
- VOGEL Solange pour la mise en place d'une fenêtre de cave.

CERTIFICAT D'URBANISME

Aucune observation n'est émise aux certificats d'urbanisme déposés par :

- SCP TRESCH-THUET-TRESCH pour la parcelle sises section 1 n° 195/79 d'une surface de 4 ares 37
- SCP TRESCH-THUET-TRESCH pour la parcelle sises section 1 n° 210/79 d'une superficie de 4 ares 39

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Il est décidé de ne pas faire usage du droit de préemption de la commune dans le cadre des transactions suivantes :

- vente de la propriété sise section 3 parcelle 58 d'une surface de 6 ares 99

- vente de la parcelle sise section 1 parcelle 210/79 d'une superficie de 4 ares 39
- vente de la propriété sise section 1 parcelle 195/79 d'une contenance de 4 ares 37.

5. TRAVAUX RUE DE LA BLIND

Mr le Maire fait état de l'avancée des travaux de la rue de la Blind débutés le 29 août 2016.

Il indique que la limite de la parcelle de Mr Schwartz Eric (côté rue des abeilles) comporte un petit angle. Les époux Schwartz ont proposé d'enlever cet angle ce qui permettrait d'élargir légèrement la rue des abeilles. Après discussion, il a été convenu que le terrain sera cédé gratuitement à la commune, cette dernière réalisant à ses frais la démolition du mur. Un relevé topographique sera réalisé dans le cadre de cette cession. Les frais de géomètres seront à la charge de la commune.

Cette cession gratuite fera l'objet d'un acte administratif.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire et Mr Simler Etienne, adjoint au maire à signer l'acte administratif relatif à cette cession ainsi que toutes les pièces s'y rattachant.

6. CONVENTION DE PARTENARIAT OPERATIONNEL ET D'APPUI A LA GESTION

L'organisation des services d'incendie et de secours du Haut-Rhin repose majoritairement sur les sapeurs-pompiers volontaires.

La diminution de la disponibilité de ces derniers, en journée durant la semaine, engendre des difficultés dans la couverture opérationnelle quotidienne des risques courants.

Sur la base de ce constat, le SDIS du Haut-Rhin, dans le cadre de son projet d'établissement et en concertation avec l'Association des Maires du Haut-Rhin, a défini les bases d'une organisation préconisant une approche par bassins opérationnels :

- assurant dans leur périmètre une coopération entre plusieurs centres d'incendie et de secours
- garantissant un potentiel opérationnel journalier de sapeurs-pompiers volontaires de garde et d'astreinte.

Cette nouvelle organisation a été présentée aux maires et chefs de corps des communes concernées. Le Lieutenant Dominique Peluzzi, chef du Centre de Première Intervention de Grussenheim, après concertation avec les sapeurs-pompiers, est favorable à ce partenariat.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer la convention de partenariat opérationnel et d'appui à la gestion pour la période d'expérimentation du bassin opérationnel de Muntzenheim.

7. VENTE DE FRUITS

Comme les années passées, il a été procédé à une adjudication du produit des arbres fruitiers. Celle-ci s'est déroulée le jeudi 1^{er} septembre 2016.

La mise à prix a été fixée à 15 € le lot de pommes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette mise à prix et charge le Maire d'établir les titres de recettes correspondants.

8. CIRCULATION RUE DES HOUBLONS

Mr le Maire rend compte du résultat du sondage adressé aux riverains de la rue des houblons.

Après discussion, le conseil municipal décide, par onze voix pour, deux contre (souhaitent la remise en circulation en double sens) et une abstention, de laisser le sens de circulation actuel avec mise aux normes de la signalétique. Contact sera pris avec les autorités compétentes pour la mise en place de cette réglementation.

Il est également évoqué la vitesse de circulation dans la rue de la 2^{ème} D.B.

Des actions de sensibilisation seront menées auprès des automobilistes et des exploitants agricoles.

9. DIVERS

- **Football Club de Grussenheim** : Mr le Maire recevra en mairie une délégation du FCG par rapport au projet de construction des vestiaires. Il informe le conseil municipal qu'une subvention de l'Etat de 8 000 € a été notifiée par le Député Eric Straumann ainsi qu'une subvention de la LAFA d'un montant de 15 000 € (pour cette dernière les travaux devront être achevés le 1^{er} juillet 2017 !).
- **Grussemer Blett** : Mme Nathalie Deck propose des articles pour le prochain Grussemer Blett qui paraîtra dans le mois.
- **Droit de stationnement** : Mr le Maire a été interpellé par rapport à la taxe de stationnement que la commune peut instaurer pour les commerçants ambulants. Cette dernière n'est pas applicable dans la commune. Le conseil municipal, après discussion, ne souhaite pas l'instaurer.
- **Desherbeur à eau chaude** : Mr René Grollemund informe le conseil municipal qu'il a assisté à une démonstration de désherbage thermique à l'aide d'un appareil à eau chaude (120°) à Wickerschwihr le 25 août 2016.
- **Ballons du Football Club de Grussenheim** : Trois ballons du Football Club de Grussenheim qui ont été malencontreusement tirés dans la propriété de Mr Jaeger lors de matchs sont conservés par ce dernier. Afin de trouver une solution, Messieurs Simler et Grollemund se rendront chez Mr Jaeger.
- **Construction illicite** : Ce dossier est en cours. Le dossier sera transmis au Procureur de la République.
- **Chats errants** : Mme Laetitia Grunenberger informe le conseil municipal qu'il existe une association qui peut venir en aide aux particuliers par rapport aux chats errants. Un article à ce sujet paraîtra dans le prochain Grussemer Blett.
- **Panneau endommagé** : Mr Christophe Haberkorn signale que le panneau du sentier du sanglier au niveau du char est cassé et qu'il y a lieu de le remplacer. Ces faits sont connus. Plusieurs panneaux ou mobiliers urbains ont été endommagés durant la période estivale. Mme Nathalie Deck se propose de contacter une société pour un devis de remplacement du panneau.
- **Demande de local** : Mr Christophe Haberkorn réitère la demande de local pour l'association des " Amis d'Annette de Rathsamhausen...".
- **Sentier du sanglier** : Mr Thomas Sutter a discuté avec des personnes sur le sentier du sanglier. Il en ressort que le fléchage n'est pas optimal. Mr Sutter se charge de vérifier et de répertorier les fléchages manquants.

- **Chemin du Mauchen** : Mr Laurent Schönstein rappelle la procédure d'expropriation décidée vis-à-vis du propriétaire qui a refusé la cession gratuite d'une bande de son terrain.
- **Ordures ménagères** : Mr Patrice Jaegler souhaite connaître les conditions d'attribution des poubelles. Des réponses ont été données.
- **Bacs à fleurs** : Mr Etienne Simler indique que des personnes l'ont apostrophé par rapport à l'emplacement des bacs à fleurs sur les trottoirs dans la rue d'Alsace. En effet, ces bacs et notamment la taille des plantations obligent les piétons à empiéter sur la rue. Le nécessaire sera fait au printemps prochain pour éviter ces faits.
- **Ecole** : Certains parents ont un temps d'attente entre le départ du bus du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) et l'accueil à l'école de Grussenheim. Une réflexion sera engagée par rapport à la mise en place éventuelle d'un abri pour permettre aux parents et enfants de s'abriter en cas de mauvais temps.

La séance est levée à 23 heures.

Le Maire, Martin KLIPFEL

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.